

**PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS
PRÉFET DU NORD**

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

**Communes d'ARQUES, CLAIRMARAIS, EPERLECQUES, HOULLE, LONGUENESSE,
MOULLE, SERQUES, SAINT-OMER, NIEURLET, SAINT MOMELIN, WATTEN**

**PLAN DE GESTION PLURIANNUEL DES OPÉRATIONS DE DRAGAGE
DE L'UNITÉ HYDROGRAPHIQUE COHÉRENTE
NUMÉRO 2 – AA AUDOMAROIS**

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté interpréfectoral du 3 décembre 2013, une enquête publique aura lieu, pendant 33 jours consécutifs du 6 janvier au 7 février 2014 inclus, concernant le plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage de l'unité hydrographique cohérente numéro 2 – AA Audomarois, sur le territoire des communes précitées.

M. Guy BOTIN, chef du service de la gestion domaniale du port autonome de DUNKERQUE, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

En cas d'empêchement de M. BOTIN, la conduite de cette enquête sera confiée à Mme Peggy CARTON, technicienne de l'environnement, commissaire enquêteur suppléant.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de SAINT-OMER.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant les informations environnementales, dans les mairies susvisées aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur le registre qui y sera ouvert à cet effet, soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie de SAINT-OMER.

Toutes informations techniques sur le projet pourront être demandées à Voies Navigables de France, direction territoriale NORD – PAS-DE-CALAIS – 37, rue du plat – BP 725 – 59034 LILLE CEDEX.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations le :

- Lundi 6 janvier 2014, de 09h00 à 12h00, en mairie de SAINT-OMER ;
- mercredi 15 janvier 2014, de 14h00 à 17h00, en mairie d'ARQUES ;
- samedi 25 janvier 2014, de 9h00 à 12h00, en mairie de SAINT-OMER ;
- mercredi 29 janvier 2014, de 8h30 à 11h30, en mairie de WATTEN ;
- vendredi 7 février 2014, de 14h00 à 17h00, en mairie de SAINT-OMER.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée dans les mairies concernées par cette enquête, en Préfecture du NORD et en Préfecture du PAS-DE-CALAIS pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible pour la même durée sur les sites internet des Préfectures du NORD et du PAS-DE-CALAIS.

A l'issue de l'enquête, le Préfet du NORD et le Préfet du PAS-DE-CALAIS statueront sur la demande d'autorisation.